

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 95

Chargée de l'examen du Postulat de Mme Sevgi Koyuncu : « Congé parental »

Présidence : Mme Anouck **SAUGY** (PLR)

Membres présents :

Mme Marlène **BERARD** (PLR)
Mme Pauline **BLANC** (PLR)
Mme Gaëlle **MIELI** (rempl. Mme DAMON) (PS)
M. Pedro **MARTIN** (PS)
M. Roland **PHILIPPOZ** (PS)
Mme Joëlle **RACINE** (PS)
Mme Marlyse **AUDERGON** (rempl. Mme MORAND) (Les Verts)
Mme Virginie **KYRIAKOPOULOS** (Les Verts)
Mme Nathalie **CARUEL** (rempl. Mme KILIANI) (Les Verts)
Mme Sevgi **KOYUNCU** (EàG)
M. Jean-Luc **MASSON** (UDC)

Membres absents :

Mme Virginie **CAVALLI** (vert'lib.)

Représentant-e-s de la Municipalité :

Mme Vesna STANIMIROVIC, cheffe du Service du personnel.

Notes de séances

M. Assadour MATTHEY

Lieu : Salle des commissions - Palud

Date : Mardi 24 juin 2025

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 17 h 33

La séance débute par une présentation du postulat par son autrice. S'ouvre ensuite la discussion générale.

Une commissaire rappelle que le congé parental lui tient à cœur et doit, selon elle, être instauré au niveau fédéral pour garantir l'égalité de traitement et un financement cohérent via les APG. Elle juge un congé parental communal inégalitaire et financièrement irréaliste, et souligne que le retour au travail passe aussi par un meilleur accès aux crèches et aux solutions de garde.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire s'interroge sur le périmètre d'application. La postulante lui confirme que son postulat s'appliquerait uniquement aux employés de la commune.

Une commissaire estime qu'il n'appartient pas à la commune de proposer un congé parental de cette ampleur. Elle rappelle que la Ville accorde déjà 20 jours de congés, et que seule une solution fédérale permettrait d'assurer salaire et couverture, tout en garantissant un financement via les cotisations sociales.

La postulante souligne que les charges liées à la maternité sont incomparables et qu'un arrangement financier pourrait être trouvé pour les parents travaillant dans des communes différentes. Elle estime que Lausanne doit montrer l'exemple sans attendre le niveau fédéral et que 18 mois de congé permettraient aux parents de pallier la pénurie de places en crèche.

Une commissaire s'interroge sur la proportion des membres de l'administration communale habitant hors du territoire lausannois. Madame la cheffe de Service lui répond que ces statistiques ne sont pas disponibles mais que cela concerne une part importante.

Une commissaire soutient le postulat, qui invite simplement la Municipalité à étudier la faisabilité d'un congé parental. Elle insiste sur l'importance de permettre à la mère de se rétablir et de créer un lien affectif, tout en préservant ses acquis en matière de durée de congé. Le texte a aussi le mérite de poser la question du rôle des pères, en s'inspirant des expériences étrangères pour éviter que seules les mères prennent l'entier du congé.

Un commissaire soutient le postulat mais exprime des inquiétudes sur un financement reposant sur des personnes n'en bénéficiant pas. Il interroge sur le modèle appliqué aux congés paternité et proches aidants, et apprend que ceux-ci sont financés sur le budget de fonctionnement, sans budget complémentaire, avec la possibilité d'engager des auxiliaires pour éviter de surcharger les équipes.

Une commissaire souligne que la Ville ne peut instaurer un véritable congé parental si les deux parents n'y travaillent pas, ce qui pourrait créer de fortes inégalités. Une autre commissaire estime que le cadre fédéral actuel est insuffisant et qu'il faut offrir un temps minimal au second parent pour encourager son implication, tout en garantissant à la mère le temps nécessaire pour se remettre physiquement et psychologiquement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de voter la prise en considération ou non du postulat de Madame Koyuncu.

Conclusion de la commission :

Avec 8 OUI 4 NON 0 ABST.

La commission accepte la prise en considération du postulat de Madame Koyuncu.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 25 août 2025

La rapportrice :

Anouck Saugy